Une directive pour favoriser l’expérimentation et l’innovation dans les Labels Rouges et les IGP agroalimentaires

Une nouvelle directive du Comité national des Indications Géographiques Protégées, Labels Rouges et Spécialités Traditionnelles Garanties vient d’entrer en application. Elle fixe les modalités et définit un cadre pour la prise en compte d’innovations et la mise en place de démarches expérimentales dans les Labels Rouges et les IGP agroalimentaires, dans le respect de leurs fondamentaux.

Du fait des changements globaux qui affectent les productions agricoles, les pratiques doivent évoluer afin d’adapter les modes de production aux enjeux contemporains. Il s’agit notamment d’accorder une considération particulière à la protection contre les aléas climatiques, la réduction des intrants phytosanitaires, la prise en compte du bien-être animal, ou encore à la diminution des émissions de gaz à effet de serre...
La prise en compte des innovations implique toutefois de veiller au respect de l’identité des produits sous Label Rouge et sous IGP, en l’occurrence au maintien de leur niveau de qualité supérieur ou à leur lien à un territoire. Il s’avère nécessaire soit d’alléger l’encadrement de certaines pratiques pour faire face aux contraintes actuelles, soit, au contraire, de renforcer certaines exigences de production.
En conséquence, l’INAO a entrepris une révision de ses procédures et développé des outils à disposition des organismes de défense et de gestion (ODG) pour les accompagner dans leurs démarches d’adaptation. L’objectif est d’identifier la pertinence et la portée des nouvelles pratiques en Label Rouge et en IGP agroalimentaire par la démarche expérimentale. Cette démarche permet notamment d’expérimenter certaines innovations, tout en permettant aux produits issus de ces expérimentations de prétendre au bénéfice du SIQO, dans un cadre défini garantissant le respect de leurs spécificités.
Cette directive donne ainsi aux ODG concernés le cadre attendu pour mieux répondre aux enjeux contemporains.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/odg-directive-demarches-experimentales-IGP-LR*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/durabilite